



## POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX EXTÉRIEURS

---

---

### **BUT VISÉ :**

Cette procédure a pour but d'établir une procédure à suivre concernant les demandes de location et/ou d'achat de biens ainsi que pour les demandes de services offerts par le département des travaux extérieurs adressées à la Municipalité de Lac-Etchemin.

### **OBJECTIF VISÉ :**

Assurer une tarification équitable à l'ensemble des citoyens et/ou entreprises pour la vente de biens et la fourniture de services, ceci en conformité avec les orientations poursuivies par la municipalité en respectant les termes de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

### **BIENS ET SERVICES AUTORISÉS :**

Les biens et services autorisés sont ceux habituels et préétablis en conformité avec la *Loi sur les cités et villes du Québec*. Toute demande de travail en provenance de citoyens, entreprises ou institutions, sous prétexte que l'entreprise privée n'est pas en mesure d'assumer le travail requis, doit être soumise au directeur Services publics Urbanisme et Environnement. Celui-ci devra alors vérifier si l'entreprise privée est en mesure d'offrir ce service et, dans la négative, étudier la faisabilité d'exécuter les travaux requis.

### **PAIEMENT DES BIENS ET SERVICES :**

- Pour tout achat de bien (référence à l'Annexe A), la somme complète doit être acquittée avant la délivrance de celui-ci. Le montant est payable au bureau municipal en argent ou en chèque à l'ordre de la Municipalité de Lac-Etchemin ou par le biais des institutions financières. Un reçu d'encaissement sera émis.
- Pour toute demande de fourniture de services (référence à l'Annexe B), un estimé du coût du travail à effectuer sera préparé par le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement et cette somme doit être acquittée complètement avant le début des travaux par le service des travaux extérieurs. Le montant est payable au bureau municipal en argent ou en chèque à l'ordre de la Municipalité de Lac-Etchemin ou par le biais des institutions financières. Une fois les travaux exécutés, le coût final sera établi et l'ajustement nécessaire sera effectué par rapport au coût estimé.
- Tous les paiements doivent être reçus dans les trente (30) jours de la date de facturation.
- Un taux d'intérêt annuel de 12% sera chargé sur les comptes dus pour tout montant facturé par la présente politique, à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours de la date de facturation.

### **TAXES DE VENTE :**

Les taxes de vente (T.P.S. et T.V.Q.) s'ajouteront aux tarifs (Annexes A et B) lorsque applicables, sauf dans le cas de service non taxable ou exonéré en vertu de la loi.

### **PRÉSÉANCE DES TARIFS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE :**

Les tarifs édictés en vertu de la présente politique ont préséance sur les tarifs édictés en vertu d'autres règlements ou résolutions de la municipalité.



**POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES  
OFFERTS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX EXTÉRIEURS  
ANNEXE A – ACHAT DE BIENS**

---

---

<b>DESCRIPTION</b>	<b>COÛT UNITAIRE</b>
Bac de recyclage 360 litres	90 \$
Bac d'ordures 360 litres	90 \$
Barrure de couvercle de bac (ordures et recyclage)	4,25 \$
Composteur (en plastique)	25 \$
Composteur (en bois)	80 \$
Couvercle de bac (ordures et recyclage)	27 \$
Essieu de bac (petites et grosses roues)	11 \$
Roues (2) de bac (petites et grosses)	13 \$
Trousse d'économie d'eau	10 \$
Tous autres biens fournis par le service des travaux extérieurs et non prévus expressément dans cette annexe,	Coût réel net



**POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES  
OFFERTS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX EXTÉRIEURS  
ANNEXE B – FOURNITURE DE SERVICES**

<b>DESCRIPTION</b>	<b>TARIFICATION</b>
Location horaire de la déchiqueteuse avec opérateur	115 \$ + 15 % de frais d'administration
Location horaire du caisson de tranchée avec opérateur	105 \$ + 15 % de frais d'administration
Location journalière de barricade/clôture	5 \$
Location journalière de cône de signalisation	5 \$
Location mensuelle de bac de plastique 1 100 litres	25 \$
Location mensuelle de conteneur de métal – 2 verges	30 \$
Location mensuelle de conteneur de métal – 4 verges	35 \$
Location mensuelle de conteneur de métal – 6 verges	40 \$
Location mensuelle de conteneur de métal – 8 verges	45 \$
Location mensuelle de conteneur de métal – 10 verges	50 \$
Prêt de clé de l'Écocentre (accès en dehors des heures d'ouverture)	25 \$

DESCRIPTION	TARIFICATION
Raccordement privé aux services municipaux	Voir la Politique relative à la procédure à suivre concernant les demandes de raccordements privés aux services municipaux + 15 % de frais d'administration
Sciage de bordure de béton (partie excédentaire lors d'une nouvelle construction)	Coût réel net + 15 % de frais d'administration
Tous autres travaux exécutés par le service des travaux extérieurs et non prévus expressément dans cette annexe,	Coût réel net + 15 % de frais d'administration